



Avenir de l'audiovisuel public A quelle sauce allons-nous être mangés ?

Il y a 5 ans, FO France TV avait rencontré les différents candidats à la présidentielle (ou leurs conseillers culture) qui avaient exposé leur vision de l'audiovisuel public et répondu à nos questions.

Retrouvez cette restitution de 2017 en [cliquant ICI](#) ➔

Nous avons renouvelé l'initiative cette année, alors que la menace est beaucoup plus forte. Mais, le nombre de retours étant trop faibles, nous avons fait le choix de ne rien diffuser jusqu'à présent.

Or, un article du Monde sorti ce jeudi 21 avril nous semble apporter quelques éclaircissements qui, faute de mieux, répond quand même à l'objectif recherché. Aucune surprise, aucune révélation, mais des précisions tout de même.

POUR EMMANUEL MACRON, UN BUDGET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC GLISSANT DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT (AVEC LES RISQUES D'ARBITRAGES).

En cherchant dans le programme du président sortant, on ne trouve pas grand-chose sur l'audiovisuel public cette année.

Si, un extrait dans une des vidéos mises en ligne intitulées « Emmanuel Macron, le candidat ». Dans l'épisode 2, nous entendons quelqu'un poser cette question : « *vous avez promis de supprimer la redevance, c'est un coup dur pour la télévision publique ?* ». Ce à quoi le candidat répond « *ah, non, pas du tout !* ». En complément, l'article du Monde nous rappelle un échange récent sur l'antenne de France 5, au sein duquel le candidat n'avait même pas parlé d'un plan de financement pluri annuel, un temps envisagé. Pour rappel, la redevance rapporte aujourd'hui 3,9 milliards d'euros (dont 2,8 sont dédiés à France TV). Voici ce que le candidat précisait sur France 5 : « *Que faut-il faire pour garantir l'indépendance ? La même chose que l'on fait pour garantir l'indépendance du conseil constitutionnel. Il n'y a pas de redevance au conseil constitutionnel* ». Certes, commente le Monde...mais avec cette précision : le financement de l'institution est garanti par la constitution, et échappe donc aux « ciseaux de Bercy », ce qui n'est pas le cas de l'audiovisuel public.

Qu'ajoute le journal ? Que l'homme de la Culture dans l'équipe du candidat a rencontré les présidentes des 2 maisons France TV et Radio France pour réaffirmer la volonté de plancher sur des coopérations accélérées, afin d'être plus efficaces en matière de gestion. Avec en ligne de mire France 3 et France Bleu... Ce monsieur a même précisé au Monde que « *la révolution des usages est tellement violente que personne ne peut plaider l'immobilisme* ». L'audiovisuel extérieur (composé de France 24, RFI et TV5 Monde) n'est pas oublié : « *il y a des rapprochements à opérer* ».

POUR MARINE LE PEN, UNE PRIVATISATION...ET DONC PROBABLEMENT LA FERMETURE DE CE QUI N'EST PAS FINANÇABLE PAR LA PUB

Rien de nouveau dans le projet de la candidate du Rassemblement National : tout le service public serait vendu, à l'exception de l'audiovisuel extérieur. Mais, pour le Monde, cela reviendrait en fait à ne privatiser que France 2 et France Inter, seuls médias pouvant être financés par la publicité. Le journal cite un dirigeant de l'audiovisuel : « *pour le reste, privatiser signifie tout simplement fermer* ». Et les auteures de l'article ajoutent : « *La candidate appuierait-elle vraiment sur le bouton ? Car une privatisation déstabiliserait l'ensemble du paysage* ».

Le journal émet alors l'hypothèse selon laquelle peut-être que « *la candidate pourrait plutôt s'inspirer d'autres régimes et transformer l'audiovisuel public en un gigantesque outil de propagande* ». Et ajoute ceci : aujourd'hui, c'est l'ARCOM (qui a repris les attributions du CSA) qui a la charge de choisir les présidents de France TV et Radio France). Mais une loi pourrait facilement changer cette règle.

Nous n'en saurons pas davantage. Nous aurions souhaité poser nous-mêmes nos questions, comme nous l'avions fait il y a 5 ans...et ainsi avoir des réponses plus précises. Nous en resterons donc là, mais resterons mobilisés pour défendre les intérêts des salariés, face à des situations qui risquent de dégrader leurs conditions de travail et l'exercice de leurs missions évidentes.

Paris, le 22 avril 2022